67e ANNEE (7e SÉRIE) N° 5 31 JANVIER 1957

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr F.-M. CATHERINET
Protonotaire apostolique
Directeur

R. DESVOYES
Chanoine titulaire de Langres
Codirecteur

LE MESSAGE PONTIFICAL DE NOEL 1956

Une fois de plus le Pape vient d'adresser à l'humanité un appel pressant à se rendre à Bethléem : « *Transeamus usque in Bethleem* ». Dans la lumière qui émane de la Crèche se trouve la réponse à nos angoisses [1].

La crise essentielle qui agite le monde est rapidement abordée et décrite avec sûreté :

« Le poids d'une contradiction flagrante pèse sur l'humanité du XXe siècle comme une sorte de blessure pour son orgueil :

— d'une part il y a cette confiance de l'homme moderne, auteur et témoin de la « seconde révolution technique », qui s'attend à pouvoir créer un monde regorgeant de richesses, affranchi de la pauvreté et de l'insécurité ;

— de l'autre, il y a l'amère réalité des longues années de deuils et de ruines, avec la peur qui en découle, une peur aggravée ces derniers mois de ne pas même réussir à fonder ne serait-ce qu'un modeste début de concorde durable et de paix » (col. 6).

Il y a donc quelque chose qui ne marche pas bien dans l'organisation de la vie moderne, une erreur capitale doit en vicier les fondements. Mais où se cache cette erreur ? Comment et par qui peut-elle être corrigée ?... » (col. 6).

A cette question si nettement posée, deux réponses sont données. Il y a deux manières de réagir devant la contradiction qui nous tourmente.

La réponse chrétienne : la crise a pour cause une « *rupture entre la vie et la foi chrétienne* » ; sans rien renier des conquêtes de notre siècle, il faut tout rectifier ou « *réévaluer* » à la lumière de la foi (col. 7).

La réponse « technique » : l'homme moderne, pour éliminer la contradiction, doit aller « *jusqu'au bout sur sa nouvelle voie* » ; il doit « *persévérer dans son entreprise d'étendre son pouvoir sur l'être, sans se fixer de limites et sans égard à la religion et à l'idée qu'elle donne de l'homme et du monde.* » Ce qui entretient la contradiction, dit-on, ce sont les scrupules qui nous attachent encore aux religions du passé et qui proposent des compromis gênant l'élan des techniques.

[1] Cette présentation du Message pontifical, qui en dégage les grandes lignes et les principaux enseignements, guidera nos lecteurs pour une étude personnelle de cet important document.

Les citations sont empruntées à la *Documentation Catholique*, 6 janvier 1957.

Pour affermir l'attitude de ses fils, autant que pour ramener le Prométhée moderne à la vraie sagesse, le Pape propose trois thèmes de réflexion, inspirés par la contemplation de l'Homme-Dieu en son berceau :

1° la dignité de l'homme et ses limites ;

2° l'acceptation de trois valeurs liées ensemble : réalité historique, liberté humaine et religion ;

3° les valeurs humaines n'ont de consistance qu'en dépendance de l'Absolu.

I. — GRANDEUR ET LIMITES DE L'HOMME

Le chrétien n'est pas un timoré. Sans craindre « la méfiance du sceptique ou l'essoufflement du rationaliste », il s'avance hardiment appuyé sur ses certitudes.

1° *Lumières de Bethléem.*

Le berceau de Jésus rayonne de lumineuses certitudes : la bonté originelle et le paradis perdu ; la condition actuelle de l'homme blessé par le péché ; le remède apporté par l'Enfant-Sauveur. Désormais, restaurés dans leur dignité d'enfants de Dieu et fortifiés par la grâce, les hommes sont capables « *de triompher, sinon toujours extérieurement, du moins intérieurement, du désordre général causé par le péché...* » (col. 9).

Intérieurement le chrétien triomphe du désordre, car, au milieu des pires difficultés, il se sait conduit et porté par un Père très aimant ; loin de le paralyser, l'épreuve l'aide à atteindre sa fin éternelle.

Reste le désordre extérieur, « cette contradiction qui pèse sur le monde moderne ». Le chrétien ne peut s'en désintéresser. Il doit au contraire, « *concourir... à la recherche d'une solution sur le plan de la vie publique* ». Il s'engagera donc dans tous les problèmes de la vie moderne. Et voici quel sera son apport original comme chrétien :

« *amener l'homme moderne* à n'envisager la nature humaine ni avec un pessimisme systématique, ni avec un optimisme gratuit, *mais bien à reconnaître les dimensions réelles de son pouvoir ;*

en outre, (*à*) *faire comprendre aux hommes de la seconde révolution technique* » qu'ils n'ont pas à redouter une gêne de la religion, mais qu'elle est la seule lumière capable de résoudre la contradiction.

Pour remplir leur devoir « *avec une charité éclairée* », les chrétiens doivent être avertis de certaines erreurs modernes et savoir y apporter les rectificatifs nécessaires.

2° *Erreurs actuelles :*

a) *Une fausse idée du péché.* — Le péché est mis au compte « *de la seule morbidité, d'une débilité fonctionnelle, qui sont susceptibles d'être soignées et guéries* » (col. 10). Laissons donc faire la science. Avec une meilleure connaissance des lois biologiques et psychologiques, elle arrivera à « une mise en ordre du complexe moral de l'homme ». Ainsi le péché pourra être éliminé.

Déjà cette prétention produit de pernicieuses conséquences : « *La mollesse partout déplorée en matière d'éducation : l'indulgence excessive devant la faute, le silence sur l'idée de culpabilité et la répugnance à l'idée d'un châtiment même juste* » (col. 10-11).

b) *Une fausse conception de l'organisation sociale.* — On s'efforce d'édifier « *la démocratie moderne* ». Si les résultats sont décevants, « il ne faut pas, dit-on, incriminer la conscience et le sens moral des hommes, mais bien *leur impuissance temporaire à construire* ». Notre connaissance des lois qui régissent l'homme en lui-même et dans ses rapports avec le monde est encore trop déficiente. Aussi n'a-t-on pas encore réussi à « mettre en valeur les qualités de tous et à répartir autorité et responsabilité sur un plus grand nombre ». Mais pourquoi n'arrivera-t-on pas à mettre sur pied de nouvelles structures et à être maître des lois de leur fonctionnement ?

3° *Le vrai réalisme.*

Le vrai réalisme est celui du chrétien qui connaît la véritable nature de l'homme, « *la dignité de l'homme, mais aussi ses limites, — sa capacité de dépassement, mais aussi la réalité du péché* » (col. 12).

Faux réalisme au contraire que celui qui ramène les déficiences de l'homme à « *de simples ratés mécaniques* » (col. 11). Sa fausseté se reconnaît à ses fruits. Car « *il mine les fondements de la moralité privée et publique* ».

A ce faux réalisme est imputable « *la faillite de l'éducation* ». Aussi « les éducateurs et les enfants, dans leur tâche de préparation à la vie, devraient en revenir à la double réalité du péché et de la grâce, — et refuser d'écouter tous ceux qui parlent de simples penchants guérissables par la médecine et la psychologie » (col. 12).

Ce faux réalisme ne peut que préparer l'échec des efforts dépensés pour édifier la « *démocratie moderne* ». Abandonné à la seule technique l'Etat moderne « *n'a que trop tendance à retirer à l'individu... le souci et la responsabilité de sa propre vie* » : de grandes institutions publiques s'en chargent pour lui.

Mais, fidèle à ses promesses, l'Etat essaiera-t-il de mieux répartir et respecter les responsabilités, quel écho trouvera-t-il chez les citoyens, après qu'on a éteint dans les consciences « *le sens de la véritable réalité de l'homme... de sa dignité... et de ses limites* » ?

Certes il ne faut pas dénigrer les institutions et l'effort de mise au point qui s'impose de manière urgente aujourd'hui.

« Mais la réforme des institutions n'est pas aussi urgente que celle des mœurs, et celle-ci, à son tour, ne peut être accomplie que sur la base de la véritable réalité de l'homme, celle qu'on vient apprendre avec une religieuse humilité devant le berceau de Bethléem. Dans la vie des Etats eux-mêmes, la force et la faiblesse des hommes, le péché et la grâce jouent un rôle capital. La politique du XX^{e} siècle ne peut l'ignorer ni admettre qu'on persiste dans l'erreur de vouloir séparer l'Etat de la religion au nom d'un *laïcisme* que les faits n'ont pu justifier » (col. 13).

II. — TROIS VALEURS A SAUVEGARDER : *réalité historique, liberté, religion*

Une deuxième erreur est « à la base de la contradiction actuelle ». Le faux réalisme prétend « créer une société entièrement nouvelle, sans se préoccuper de la réalité historique de l'homme, ni de son acte libre qui la détermine, ni de la religion qui alimente et sanctionne cette liberté » (13).

1° *La prétention technique.*

L'homme, enivré de ses découvertes rapides, ne souffre plus de délais. Pour construire du neuf, il renverse les édifices du passé. L'univers physique est pour lui un vaste laboratoire où il capte les forces de la nature et les lie en des rapports nouveaux ; ainsi il « préordonne les événements ». Il aborde la vie sociale avec la même assurance, « *avec le geste du technicien qui, après avoir démonté une machine, se met à la reconstruire selon un modèle à lui* ».

Mais la réalité sociale résiste. L'irritation des néo-constructeurs se déverse alors sur la religion, qu'ils accusent de vouloir maintenir les structures d'un passé périmé.

2° *La réponse de Bethléem.*

a) D'une manière générale, Bethléem rappelle aux réformateurs « *que la réalité et la société humaine ne sont pas fondées sur le déroulement de nécessités mécaniques.* » L'histoire est commandée par une intervention de Dieu, libre et toujours bienveillante ; elle dépend aussi de la réponse libre des hommes.

b) Quand l'homme se substitue à son Créateur et prétend faire l'avenir sans tenir compte du passé historique il renverse les institutions qui assurent à l'homme *sécurité et liberté*.

Considérations qui trouvent leur application spéciale dans les plans d'aide « aux régions qu'on appelle sous-développées ». « *Ce serait une erreur d'arracher l'homme à toutes ses traditions, sous prétexte de technique et d'organisation moderne* » (col. 15). Déraciné et isolé, à quel esclavage n'est-il pas voué ?

c) Solution de la contradiction. — Le respect de l'histoire doit s'accompagner du sens de la responsabilité face à l'avenir. L'homme « a reçu la charge de modeler incessamment la vie commune ». Il s'agit pour lui d'harmoniser « *le dynamisme des réformes avec la stabilité des traditions, l'acte libre avec la sécurité commune* » (col. 15). Harmonie

difficile à réaliser et qui rend d'autant plus nécessaire la collaboration de la religion, éclairée par la lumière de Bethléem.

III. — CARACTERE ABSOLU DES VALEURS FONDAMENTALES

Les valeurs qui viennent d'être examinées sont authentiquement humaines ; elles sont aussi « religieuses et divines » en leur source.

1° *L'erreur du laïcisme.*

Détachant ces valeurs de leur source religieuse, tablant sur « l'autosuffisance » de l'homme, il en brise le fondement. En dehors de Dieu, les valeurs n'ont plus de consistance.

Les pseudo-réalistes, loin d'accepter cette vérité, accusent plutôt la religion. D'après eux, celle-ci « *transforme en lutte religieuse ce qui ne serait qu'une difficulté du domaine politique et économique* ». Elle envenime les questions par son fanatisme et empêche les solutions pratiques et raisonnables.

Le Pape se défend « d'appeler la chrétienté à une croisade ». S'il intervient, « *c'est qu'il s'agit des questions qui concernent les valeurs absolues de l'homme et de la société* » (col. 17). Il y va du tout de l'homme, de son salut.

2° *Attitudes fâcheuses de certains catholiques*

Pourquoi les désigner, puisque le Pape s'en abstient ? Imprudemment ils ont accepté « des rencontres ou des colloques ». Ce faisant ils ont favorisé une « *tactique d'obscurcissement* », qui plonge les valeurs fondamentales « *dans la brume des équivoques* ».

« Comment peut-on encore ne pas voir que tel est le but de toute l'agitation trompeuse qui se cache sous le nom de « colloques » et de « rencontres » ? A quelle fin, du reste, raisonner, quand on n'a pas de langage commun ? ou comment est-il possible de se rencontrer, si les voies divergent, si, d'un côté, on repousse et on nie obstinément les valeurs communes absolues, rendant ainsi irréalisable toute coexistence dans la vérité ? » (col. 17).

La conclusion est nette : « *On doit cesser de se prêter à ces manœuvres, car... il est contradictoire de s'asseoir à la table de Dieu et à celle de ses ennemis* ». L'exemple de la Hongrie est cité là, pour ouvrir les yeux des hésitants.

On dira : « Il faut ne pas couper les ponts ».

A cette objection, le Pape répond : en pareil cas et pour ne pas être dupe, il suffit des contacts que peuvent établir, en vue de la paix, les chefs des Etats et l'autorité ecclésiastique.

On prétextera encore que la consigne du Pape va « favoriser le raidissement des fronts opposés ». — Non. Le Pape reste au service de la paix. Et c'est précisément pour sauver la paix qu'il dénonce les manœuvres de ses ennemis. A l'imitation du Christ qui « *n'hésita pas à tracer clairement des lignes de séparation et à affronter la mort pour la Vérité* » (col. 18).

3° *La vraie manière de sauver la Paix.*

Avec quelle fermeté le Pape nous communique sa certitude :

« En face d'un ennemi résolu à imposer à tous les peuples... une forme de vie particulière et intolérable, seule une attitude unanime et forte, de la part de tous ceux qui aiment la vérité et le bien, peut sauver la paix et la sauvera. »

Cela se traduit concrètement par cet objectif : « raffermir la solidarité de l'Europe ».

Jamais on n'y arrivera, si les nations associées ne renoncent pas à leurs rivalités mesquines, escomptant tirer leurs propres avantages des échecs de leurs partenaires.

On n'y arrivera pas d'avantage sans une *opinion publique* formée à la compréhension mutuelle par une information objective et ouverte. Il faut dépasser les réactions simplistes du particularisme et du chauvinisme. « *Jamais on ne peut faire de bonne politique avec le seul sentiment, — encore moins la vraie politique d'aujourd'hui avec les sentiments d'hier et d'avant-hier.* »

Le Pape prend occasion des menaces actuelles pour répondre à deux graves questions, qui ont été agitées en ces dernières années.

a) *Possibilité actuelle d'une guerre juste ?* — Comprenons bien la situation actuelle, « *qui n'a pas d'équivalent dans le passé* ».Les récents événements ont démasqué les intentions... Mais lisons attentivement le texte pontifical :

« Il n'y a plus lieu désormais de douter des buts et des méthodes qui existent derrière les tanks, quand ceux-ci font irruption avec fracas pour semer la mort au-delà des frontières, pour contraindre des peuples civilisés à une forme de vie qu'ils abhorrent nettement. Quand, brûlant pour ainsi dire les étapes de tractations et de médiations possibles, on menace d'utiliser les armes atomiques pour l'obtention d'exigences concrètes, que celles-ci soient justifiées ou non, il est manifeste que dans les circonstances présentes peut se vérifier dans une nation le cas où, une fois devenu vain tout effort pour la conjurer, la guerre, pour se défendre efficacement et avec espoir de succès contre d'injustes attaques, ne pourrait être considérée comme illicite » (col. 18-19).

Notons les conditions de licéité : 1° dans les circonstances présentes (où sont compromises les valeurs fondamentales de la vie humaine); 2° après épuisement des efforts de conciliation ; 3° guerre défensive ; 4° chances de succès.

b) *Service militaire et objection de conscience.* — La réponse à ces nouvelles questions dépend du jugement précédent.

« Si donc une représentation populaire et un gouvernement élus au suffrage libre, dans une nécessité extrême, avec les moyens légitimes de politique extérieure et intérieure, établissent des mesures de défense et exécutent les dispositions qu'ils jugent nécessaires, ils se comportent également d'une manière qui n'est pas immorale, en sorte qu'un citoyen catholique ne peut faire appel à sa propre conscience pour refuser de prêter les services et de remplir les devoirs fixés par la loi » (col. 19).

Quelles sont les dispositions dont parle le texte? On peut penser au service militaire, à la mobi-

lisation, à une opération de combat. Le devoir du catholique est fermement établi. L'objection de conscience n'est pas valable, car la loi ou les ordres de l'autorité civile sont justes dans l'hypothèse.

4° *Le recours aux valeurs absolues.*

En de pareilles conjonctures, qu'est-ce qui trace la limite entre le juste et l'injuste, entre le licite et l'immoral ? Seul le recours à des *valeurs suprêmes et absolues.*

Et que signifie l'appel à la conscience, à ses exigences, si l'on a décrochée de l'absolu ? En dehors de cette référence, il n'y a plus que le « *chaos* », dit le Saint-Père, l'abandon à toutes les fluctuations, à toutes les contradictions. C'est, en effet, tout ce qu'on peut attendre des pseudoréalistes « *visant à agir, en chaque cas particulier, selon les suggestions de l'intérêt et de la puissance* ».

D'où le jugement que porte le Pape sur l'O.N.U.

a) *son programme de base* est louable, puisqu'il « *se propose d'assurer les valeurs absolues dans la vie en commun de peuples* ».

b) *Sa conduite récente :* « *Le faux réalisme réussit à prévaloir* chez bon nombre de ses membres ». Il en résulte que « *les cas d'accusation pour perturbation de la paix se trouvent traités de façons très diverses* » et « l'importance qu'ils ont à la lumière des valeurs absolues se voit *purement et simplement inversée* » (col. 19-20). A l'arrière-plan de ce passage, on peut apercevoir les affaires de Hongrie et de Suez.

c) *La faiblesse de l'O.N.U.* — Les défectuosités de l'O.N.U. sont exprimées sous forme de regrets et de souhaits.

Sa carence d'autorité a été manifeste, quand ses observateurs n'ont pas été admis « dans les lieux où les valeurs essentielles pour l'homme sont dans un péril extrême ».

Les Etats qui refusent d'admettre de tels observateurs ne devraient pas être « autorisés à exercer leurs droits de membres de l'organisation ellemême ». Et c'est juste, puisque, par leur refus, ils montrent « *qu'ils ont de la souveraineté de l'Etat une notion qui mine les fondements mêmes de l'O.N.U.* »

Enfin, « celle-ci devrait... avoir le droit et *le pouvoir de prévenir toute intervention militaire d'un Etat dans un autre,* sous quelque prétexte qu'on entende le faire... » ce qui suppose des « *forces de police suffisantes* » (col. 20).

d) *La voie à suivre : vers le désarmement.* — La critique qui précède est inspirée par le seul désir « *de voir renforcer l'autorité de l'O.N.U.* »

Alors on pourra travailler au « *désarmement général* », objectif auquel nous ramène inlassablement le Saint-Père, en continuité avec ses prédécesseurs.

« En effet, c'est seulement dans le cadre d'une institution comme celle des Nations Unies que l'engagement... à réduire ses armements... pourra être pris de commun accord et transformé en obligation stricte de droit international » (col. 20).

Seule encore l'O.N.U. peut en assurer l'observation par un « *contrôle effectif* ». Ce contrôle est désormais possible grâce aux plus récents perfectionnements de l'observation aérienne (col. 20-21)

« Accepter le contrôle, voilà le point crucial à franchir, sur lequel chaque nation montrera sa volonté sincère de paix » (col. 21).

Conclusion

La volonté de paix est un don de Dieu. Il faut aller la chercher à Bethléem, près du berceau du Fils de Dieu : « *Sa vérité et ses commandements sont les valeurs suprêmes sur lesquelles tout ordre est fondé,* par lesquelles il est conservé et rendu fécond en œuvres de progrès et de civilisation » (col. 21).

Un dernier appel en faveur de la « *Hongrie opprimée* » réclame des prières et un effort soutenu de charité [2].

A. TILLET.

[2] Les *Cahiers d'Act. Relig. et Sociale,* du 15 janv. 1957, outre de copieux extraits et un commentaire, donnent une revue de la presse parisienne au sujet du Message.

CHRONIQUE DE THÉOLOGIE

Première partie : **LES AUTEURS**

(*suite*)

SOMMAIRE

6. CHRISTOLOGIE ALEXANDRINE. — P. Galtier, *S. Cyrille et Apollinaire.* — 7. John-Henry Newman, *Pensées sur l'Eglise.* — 8. P. H.-D. Gardeil, *L'œuvre théologique du Père Ambroise Gardeil.*

6. — Le dernier fascicule de *Gregorianum* (1956), qui nous est parvenu après la rédaction de cette Chronique, contient un substantiel article du P. GALTIER, *Saint Cyrille et Apollinaire* (p. 584-609). Nous en indiquons le sens en nous référant aux pages qui en introduisent le développement, et à la conclusion.

Rien de plus commun que l'accusation portée contre Cyrille : il n'aurait fait que suivre les opinions d'Apollinaire. Rien cependant n'est plus faux:

Dans son *Exposé de la foi à Théodose,* non seulement il avait signalé la doctrine d'Apollinaire comme étant une des premières hérésies à éviter, mais il avait consacré plusieurs chapitres à la réfuter. Dès sa première lettre doctrinale à Nestorius, il avait écrit en propres termes que le corps pris de Marie était animé d'une âme raisonnable..., et depuis lors, il n'avait, peut-on dire, jamais parlé du corps assumé par le Verbe sans spécifier qu'il s'agissait d'un corps animé par une âme raisonnable. Telle est même son insistance sur ce point, qu'elle dénote l'intention de se mettre à couvert des rapprochements qu'on s'appliquait à faire entre lui et Apollinaire.

. . . .

Au lieu que, pour Apollinaire, l'homme à reconnaître dans le Christ n'est constitué tel que par le fait de

l'union du Verbe à une chair dépourvue elle-même de tout principe vital, Cyrille, au contraire, ne se lasse pas de répéter que la chair prise par le Verbe a été, dès le premier instant de la conception virginale, animée par une âme semblable à la nôtre et qu'il ne lui a donc jamais rien manqué d'humain. Il y avait en elle un principe vital distinct du Verbe et permettant de reconnaître dans le Christ ce qui était susceptible de souffrir, de perdre la vie et de la recouvrer. Ainsi l'avait clairement affirmé S. Cyrille à Nestorius : il n'y avait, dans le Christ, de proprement sensible à la douleur que son corps. Le Verbe seulement l'avait fait sien, et c'est pourquoi la douleur du corps était la sienne.

Ce principe rappelé, il n'en reste pas moins vrai que, dans le langage, et même dans les pensées et les raisonnements, il y a, entre S. Cyrille et Apollinaire, — connu sous de faux noms qui ont induit en erreur l'évêque d'Alexandrie, — des concordances, au premier abord, déconcertantes. D'autres « autorités » — des faux également — ont égaré Cyrille. Le P. Galtier relève ces documents et en dénonce l'influence nocive. Et voici la conclusion qui s'impose :

Sans que les fraudes apollinaristes aient influencé la pensée profonde de S. Cyrille, ou commandé son interprétation des paroles du Christ, sans que, même — la formule-mère exceptée (« une nature du Verbe incarné ») — il paraisse y avoir fait aucun emprunt verbal, on ne saurait douter qu'il en ait connu et apprécié la doctrine générale : leur insistance sur l'unité de nature et d'opérations à admettre dans le Christ, allait au devant de ses propres préoccupations. Croyant ces « autorités » antérieures à Apollinaire, il y aurait difficilement soupçonné la conception qui, sans doute, s'y cachait, d'une chair animée par le Verbe. Mais l'exclusion répétée de toute activité qui, dans le Christ, eût été propre à sa nature humaine, répondait très exactement à sa pensée. Comme il dénonçait lui-même cette hypothèse de Nestorius, il la trouvait là, mise au compte de Paul de Samosate. De part et d'autre, on estimait que distinguer ainsi dans le Christ deux séries d'opérations ayant chacune leur origine distincte revenait à faire de lui qu'un homme, qu'un prophète, servant d'instrument à la divinité. Voilà pourquoi unité de nature et unité d'activité allaient ensemble, et l'on s'explique ainsi que S. Cyrille, quand il s'en est pris à Diodore de Tarse et à Théodore de Mopsueste, ait songé à faire usage contre eux de ces « autorités » vénérables.

C'est ainsi, conclut G., que « sans le vouloir, il a fourni des armes aux adversaires comme aux fidèles du concile de Chalcédoine ». Aux fidèles, « en insistant sur la présence dans le Christ, d'une âme raisonnable animant son corps » ; au adversaires, monénergistes et monophysites, « par son refus de répartir entre chacune des deux natures les paroles du Christ qui les concernent ».

* *

7. — Un recueil des principaux textes de NEWMAN sur l'Eglise, analogue à celui qu'en 1945 le Dr Karrer a publié chez Benzinger, vient de paraître aux éditions du Cerf, dans la collection *Unam Sanctam*[10]. Les éditeurs ont placé ces extraits dans l'ordre où les problèmes de l'Eglise se sont présentés dans la vie de Newman. Le lecteur ne s'étonnera pas de rencontrer des textes de l'époque anglicane voisinant avec des pensées postérieures à la conversion. On sait fort bien, d'ailleurs, que Newman « n'a rien renié de lui-même en devenant catholique : pas seulement parce qu'une telle conversion est un accomplissement, mais parce que sa démarche du 8 octobre 1845 n'était que le terme logique d'une maturation continue de convictions qui, dès leur éveil et leur première formulation, étaient foncièrement dans la ligne de la Tradition catholique » (p. 9).

Cette ligne apparaît dans les sermons de 1837, où le regard de la foi est décrit comme « conviction et présence du monde invisible », le rôle de l'esprit humain étant ici d'user des mystères de la religion comme de simples moyens d'imprimer en lui la profondeur insondable du Dieu tout-puissant.

L'ouvrage est divisé en cinq parties :

La *première* est intitulée : « Récupération et illustration des principes catholiques ». Au concept anglican d'une Eglise dont les différentes parties n'ont pas besoin pour atteindre à leur perfection essentielle d'être réunies les unes aux autres autrement que par leur origine commune, Newman, dès le début de son évolution, apporte des précisions d'inspiration nettement catholique : l'Eglise visible est la condition de l'Eglise invisible ; un magistère est nécessaire ; le libéralisme dogmatique est une erreur ; la « prétention » de l'Eglise romaine à l'infaillibilité est justifiée ; la lecture de la Bible est nécessaire, mais son interprétation exige une instance « super-individuelle ». Si l'apostolicité est la marque de l'Eglise du Christ, elle doit se compléter de la catholicité :

L'Anglican : Notre doctrine est vraie parce qu'elle est la doctrine primitive ; la vôtre n'est pas vraie, parce qu'elle est récente.

Le Romain : Notre doctrine est vraie, parce qu'elle est partout la même. La vôtre n'a aucune autorité parce qu'elle est régionale et privée.

L'Anglican : Nous nous attachons à l'antiquité ; c'est-à-dire aux Apôtres. Le consentement des anciens est le critérium de notre foi.

Le Romain : Nous nous attachons à la catholicité. L'assentiment de tous est le critérium de notre foi.

L'Anglican : Vous vous êtes séparés des anciens Pères.

Le Romain : Et vous, vous vous êtes séparés de l'Eglise vivante actuelle...

Tel est le dialogue qu'*avant sa conversion* Newman pouvait encore engager avec Wiseman. Et voici la conclusion en 1850 :

L'Eglise que l'on appelle maintenant catholique est exactement identique dans sa lignée héréditaire, son organisation, ses principes, sa situation et ses relations extérieures, à ce qu'on appelait autrefois l'Eglise catholique... Nous avons tiré de l'antiquité les grandes lignes de la structure de l'Eglise et de ses relations avec des sociétés et des puissances extérieures, puis nous continuons si l'on peut dire à la colorer des mille nuances que l'on trouve dans ces mêmes documents anciens ; et lorsque nous examinons ensuite la liturgie de l'Eglise, le cérémonial de la religion, les dévotions personnelles des chrétiens, les opinions généralement admises et les coutumes populaires, qu'y découvrons-nous sinon une troisième preuve plus frappante encore de l'identité du christianisme primitif et du catholicisme moderne ?

Les textes suivants rappellent les principaux épisodes qui ont amené Newman à faire l'apologie

[10] John Henry cardinal NEWMAN : *Pensées sur l'Eglise*, traduction française par A. Roucou-Barthélémy. In-8 de 442 p. Paris, Éditions du Cerf, 1956.

de la papauté et de l'infaillibilité pontificale. Les hésitations d'un grand nombre ont été pour lui l'occasion « non seulement de rétablir le vrai sens de l'infaillibilité, ainsi que ses limites, mais de justifier une doctrine dont il avait pu juger la définition inopportune, mais dont il avait toujours admis la vérité depuis qu'il était catholique. »

La *deuxième* partie marque « la place de l'Eglise dans le dessein de Dieu ». C'est donc un regard de foi sur l'Eglise et le monde. Newman veut pénétrer toute l' « économie » du salut, c'est-à-dire le plan de Dieu pour le salut de l'homme et du monde et l'ensemble des condescendances consenties par Dieu dans ce but. Le Christ, sans doute, en est le centre, mais l'Ancienne Alliance a préparé la Nouvelle. Et la pénétration de l'économie du salut ne sera complète qu'à la condition d'établir par la foi une véritable symphonie entre le Visible et l'Invisible, l'Invisible comportant l'influence de l'Esprit-Saint, principe de vie dans l'Eglise, la présence secrète de Jésus-Christ dans son Eglise, présence développée en nous par les sacrements, par « la visite eucharistique du Christ dans la communion ». Un sermon de 1842 :

Si nous refusons de manger ce Pain et de boire ce Calice, nous refusons de venir à lui pour avoir la vie... La véritable raison pour laquelle on ne communie pas, c'est qu'on ne veut pas mener une vie religieuse. Et l'on pense que le Saint-Sacrement obligerait à le faire, à vivre avec beaucoup plus de rigueur morale qu'à présent... Il y a, malgré tout, dans la plupart des cas, une répugnance à porter le joug du Christ, ou du moins à s'engager à le porter ; une répugnance à abandonner pour de bon l'esclavage du péché ; un amour persistant des aises, de la volonté propre, de l'oisiveté, des habitudes charnelles, de l'opinion favorable d'hommes qu'on ne respecte pas. Enfin on se défie de la persévérance dans les saintes résolutions, car on doute de sa sincérité actuelle. C'est la raison pour laquelle on ne veut pas venir au Christ, chercher la vie en lui. On sait qu'il ne se communique pas, si on ne consent pas à se livrer à lui...

Pensées admirables, et qui font comprendre combien le « catholicisme » de Newman a été la suite naturelle de son « anglicanisme ».

La catholicité de l'Eglise romaine va s'affirmer dans son unité. C'est la pensée développée dans la *troisième partie*. Mais que d'aspects recouvre cette pensée ! Catholicité et diversités ; diversité et liberté ; unité et doctrine des « branches » ; unité catholique et dissidence ; l'irénisme : quelle attitude observer à l'égard de l'Eglise anglicane ? la question des conversions ? Dernière pensée d'une correspondance amicale (en 1887) :

Je ne veux pas mettre fin à cette correspondance sans témoigner de mon amour sans artifice et de mon attachement à l'Eglise catholique romaine... Si je voulais exposer les motifs de cette consécration totale et absolue, que devrais-je et que pourrais-je dire, sinon ces grandes et éclatantes vérités que j'ai apprises dès mon enfance dans la doctrine évangélique et que j'ai trouvées gravées en mon cœur avec une vigueur nouvelle et toujours croissante dans la sainte Eglise romaine ? Cette Eglise a complété la simple foi évangélique de mes premiers maîtres, mais elle n'en a rien obscurci, atténué ou affaibli..

Dans la *quatrième* partie, des vues plus générales concernent la « vie de l'Eglise dans le monde ». Le texte le plus important est la seconde partie de la préface (1877) de la 3ᵉ édition de la *Via Media*, où Newman reprend, en précisant et en corrigeant, l'ouvrage publié en 1837, *The Prophetical Office of the Church.* Il y exprime, sur la vie historique de l'Eglise, des vues déjà esquissées dans l'*Apologie* (1865), vues dont nous pouvons tirer un grand profit. Citons la conclusion :

Tout ce qui est grand se refuse à être ramené à une mesure humaine et à être rendu logique avec lui-même dans ses aspects divers. Qui peut formuler exactement l'accord, les uns avec les autres, des différents attributs du Dieu infini ? Et ce qu'il est, ses œuvres le sont, chacune à leur mesure. Ainsi, ce monde vivant auquel nous appartenons, comme il se montre plein de contradictions lorsque nous tentons de mesurer et d'épuiser sa signification et sa portée ! Et combien, dans ses types les plus nobles et les plus beaux, l'âme humaine est pleine de désaccords, c'est-à-dire de mystères, si l'on considère en elle la concomitance d'opinions, de goûts, d'habitudes, de facultés, d'aspirations et d'actions ! Il ne faut donc pas nous étonner si la sainte Eglise, créature surnaturelle de Dieu, est, elle aussi, un exemple de la même loi, et nous présente, comme caractéristique générale, une stabilité et une unité admirables dans ses paroles et dans ses actes, tout en étant parfois contrecarrée et discréditée par des anomalies apparentes qui demandent et exigent de notre part un acte de foi (p. 343).

La « vie du fidèle dans l'Eglise » (5ᵉ *partie*) a fait l'objet de bien des pensées dans l'œuvre de Newman. Sur le rôle des laïcs dans la conservation et le développement de la foi, le sentiment du grand converti a parfois été mal compris ; ses expressions elles-mêmes ont pu provoquer à Rome certaines réticences. On lira avec satisfaction les pages qui terminent le volume et apportent les précisions nécessaires où l'orthodoxie de Newman apparaît en toute évidence. Les éditeurs les ont intitulées : « Les fidèles gardent aussi le dépôt de la Foi ». L'exemple de la crise arienne permet à N. d'établir que « le dogme de Nicée s'est maintenu pendant la plus grande partie du IVᵉ siècle, non par la fermeté inébranlable du Saint-Siège, des conciles et des évêques, mais par le « consensus fidelium ». Il serait peut-être utile de faire observer ici que la terminologie, même en ce qui concerne l'*omoousios* (d'orthodoxie récente) n'était pas encore très nettement fixée. Il n'en reste pas moins vrai que le rôle des fidèles dans la transmission de la tradition peut être décisif. L'histoire du dogme de l'Assomption en a fourni récemment une preuve.

La traduction des textes insérés dans le volume a été faite par Mᵐᵉ Roucou-Barthélémy, et revue par les PP. Ferry et Turner, O. P. ; le dernier texte, article du *Rambler*, a été traduit par Mˡˡᵉ de Lestang. Traductions élégantes et soignées.

Pensées sur l'Eglise feront mieux connaître et apprécier Newman ; une bibliographie suffisante orientera le lecteur dans une étude plus approfondie de l'œuvre du grand Oratorien anglais.

* *

8. — *L'œuvre théologique du Père Ambroise Gardeil*, par le neveu du théologien dominicain, le P. H.-D. Gardeil [1], permet de juger de l'impor-

[1] H.-D. Gardeil : *L'œuvre théologique du Père Am-*

tance de l'œuvre accomplie par Ambroise Gardeil, et de l'influence considérable qu'il exerça dans l'histoire de la théologie, principalement thomiste, au cours d'un demi-siècle (1880-1930).

L'esquisse du développement théologique pendant cette période permet de saisir pour ainsi dire sur le vif cette œuvre et cette influence. Dès le début, un intérêt très marqué pour les problèmes limitrophes aux sciences et à la philosophie incite G. à formuler le principe qui dictera son attitude en face des adversaires : « Il doit y avoir conciliation entre la science authentique et la religion authentique ; la conciliation doit se faire, non par concession, mais par une méthode d'approfondissement autonome, corrélatif et parallèle. »

Le problème de la connaissance a retenu tout particulièrement son attention : son épistémologie lui permet de « dépasser » Kant, de rendre à l'intelligence son primat, d'établir la correspondance entre la connaissance de la réalité et la réalité elle-même ; et cette épistémologie a comme principe l'analogie de l'être : « Il faut donc renoncer à chercher directement appui, pour justifier la valeur de la connaissance, sur Dieu qui n'est atteint que postérieurement. L'intellectualisme de S. Thomas ne saurait être interprété dans un autre sens » (p. 53). L'être domine, spécifie, mesure l'intelligence ; ainsi

peut-on s'expliquer que notre intelligence soit relative et dépendante, sans que son objet, l'être lui-même, le soit. Si notre connaissance intellectuelle est réglée par un objet qui la domine, il faut aussi reconnaître qu'elle est une activité immanente, et que dans son progrès vital elle apparaît comme un dynamisme tendu vers la fin même de la vie de l'esprit, la conquête de l'être Ainsi peut-on faire leur part aux revendications de la pensée moderne en ce qu'elles ont de justifié (p. 56).

L'article *Crédibilité* du *D.T.C.* et le livre correspondant *La crédibilité et l'apologétique* (1908) constituent la première œuvre importante du Père Gardeil. Replaçant la crédibilité dans son contexte psychologique, parmi les causes et les facteurs de l'acte de foi, G. pose « les problèmes » de la crédibilité, depuis celui de la crédibilité rigoureusement scientifique, jusqu'à celui des suppléances subjectives en passant par la crédibilté commune qui aboutit à la « certitude probable ». Ces présupposés font mieux comprendre les différentes apologétiques auxquelles il convient d'accorder une réelle valeur :

Tout d'abord, fondée sur le caractère de nécessité de quelques-unes des preuves rationnelles, du fait de l'attestation divine, l'*apologétique scientifique*... En second lieu, la *théologie apologétique* qui, partant de la certitude de la foi qu'elle suppose, met en valeur les preuves révélées elles-mêmes et répond aux objections. Mais n'y aurait-il pas également place, en apologétique, pour une troisième discipline qui prendrait uniquement son point d'appui dans ces dispositions d'origine subjective... ? La réponse est affirmative et même, suivant que l'on considère dans le sujet en cause les trois présuppositions ordonnées, de l'action, de l'aspect moral de l'action, et de son caractère surnaturel, l'on est amené à une nouvelle division en : *apologétique pragmatique, apologétique morale, apologétique fidéiste* (p. 54-65).

broise Gardeil. Gr in-8 de 184 p., 600 fr. Le Saulchoir, Etiolles, par Soisy-sur-Seine, 1956.

Même chez les dominicains, le livre du P. Gardeil a suscité certaines querelles. Notons simplement que l'apologétique dite de l'immanence a trouvé une certaine audience chez notre auteur : s'il en limite la portée, il se garde d'en méconnaître l'intérêt : elle a sa place dans la préparation de la foi.

Le donné révélé et la théologie est le titre d'un autre ouvrage du P. Gardeil, plus important peut-être que la *Crédibilité*, puisqu'il constituera sa principale contribution à la défense du dogme contre le modernisme : « Mon ambition, disait-il, est moins de réfuter le modernisme que d'essayer, sur le point choisi, de le remplacer. » Œuvre constructive avant tout. Acceptant pleinement la théologie issue de la méthode traditionnelle, il s'efforce, par la méthode de régression vers les sources, d'en justifier les affirmations par le donné révélé lui-même : entre le dogmatisme absolu que redoute Loisy et le relativisme absolu qu'il propose, une position intellectuelle intermédiaire s'impose ; et c'est celle qu'adopta toute la tradition scolastique. Il s'agit simplement de préciser la part de relatif et d'absolu qu'il y a dans les formules du langage humain ; et ici encore la doctrine générale de l'analogie est à la base des solutions.

Le recours aux sources implique la notion des « lieux théologiques ». On sait combien notre auteur s'est appliqué à mettre en relief l'utilité de cette méthodologie théologique. Il lui a consacré trois importants articles de la *Revue des sciences philosophiques et théologiques* (qui ont fait l'objet d'un tiré-à-part) ; la doctrine en est passée dans l'article *Lieux théologiques* du *D.T.C.*, complément indispensable de l'article *Melchior Cano.* L'ouvrage de G. touchait nécessairement à la question du développement du dogme. Un problème se pose : comment justifier que certaines conclusions théologiques ont pu devenir définitions dogmatiques ? Nous n'avons pas ici à rappeler les solutions imaginées par les théologiens. Laissant de côté l'opinion extrême du P. Tuyaerts, deux thèses se sont opposées, toutes deux dans la famille dominicaine, celle du P. Marin-Solà et celle du P. Schultes. Tout en s'efforçant de les concilier, le P. Gardeil penchait visiblement en faveur du théologien espagnol.

D'autres questions ont retenu l'attention de Gardeil : *l'acte humain, les dons du Saint-Esprit, la vraie vie chrétienne* (l'ouvrage publié sous ce titre a paru après sa mort, préfacé par Jacques Maritain), *La structure de l'âme et l'expérience mystique* (voir *Ami*, 1928, p. 423). A ces œuvres écrites doit s'ajouter un apostolat doctrinal qui s'est traduit par des discours de circonstances.

Sans qu'on puisse strictement parler d' « une école dominicaine française » formée par le Père Gardeil, il faut cependant affirmer très haut combien son influence fut considérable. Son principe fut toujours de « mettre à la base de l'éducation une formation théologique sûre, solide, approfondie, puis, à ce fondement, *quasi inébranlable,* superposer la connaissance, puisée aux sources, des diverses spécialités scientifiques qui sont reconnues aujourd'hui comme les auxiliaires indispensables de la doctrine théologique ». Ce fut là son œuvre à Flavigny et, depuis 1904 au Saulchoir de Kain...

Il a pris rang dans la lignée des « régents » qui depuis S. Albert le Grand et S. Thomas ont assuré à travers les siècles la tradition de l'antique collège Saint-Jacques de l'Université de Paris. A partir de 1911, il passe le flambeau au P. A. Lemonnyer... C'était le temps où, jeune professeur, la route de Kain nous était si familière...

A. MICHEL.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Modification d'état civil et inscription au registre des baptêmes

Q. — Un jeune homme vient d'épouser une fille-mère ayant deux enfants. Il a reconnu ces enfants lors de son mariage civil, parce que « à la mairie on lui a dit que c'était obligatoire », a-t-il déclaré. Pourtant tout porte à croire qu'il n'est pas le vrai père de ces enfants.

Que faut-il faire au point de vue religieux ?

Pour l'instant, les enfants ont deux noms : le nom de leur mère inscrit au registre des baptêmes, avec la mention : « et de père inconnu », — et le nom du mari de leur mère selon le registre de l'état-civil (modifié après la reconnaissance légale).

En face de cette situation, j'ai entendu certains confrères affirmer qu'il fallait également modifier leur nom au registre des baptêmes, attendu que « le mariage religieux les légitime automatiquement ». — D'autres, au contraire, soutiennent que la chose ne peut se faire que si l'homme « certifie en son âme et conscience qu'il est vraiment leur père ». En ce dernier cas, faut-il (comme certains le prétendent) exiger du mari un serment attestant que ces enfants sont bien de lui ? Ou bien peut-on se contenter de sa simple affirmation ?

En outre, en quels termes ou par quelle mention faudra-t-il signaler la chose au registre des baptêmes ? Ou comment rectifier l'acte primitif du baptême des enfants ?

Enfin, dans la suite, comment et en quels termes faudra-t-il fournir le « certificat de baptême », qui sera demandé pour les actes religieux subséquents (communion, confirmation, mariage, entrée au séminaire ou au noviciat...) ? Faut-il faire mention des deux noms, ou seulement du dernier (qui sera effectivement porté) ? En reproduisant l'acte en entier, ne risque-t-on pas un choc moral pour les enfants, qui apprendront par là une illégitimité qui jusque-là leur avait été cachée ? Ne risque-t-on pas aussi, dans certains cas, une sorte de diffamation ?

En donnant réponse à ces questions l'*Ami* rendrait service à de nombreux confrères qui se posent les mêmes problèmes.

R. — Jusqu'ici, nous nous sommes toujours refusé à répondre *dans la Revue*, à des questions analogues qui nous ont été adressées. Et dans nos réponses « privées », nous avons toujours pris la précaution, — en donnant à nos consultants des indications et des conseils, — de s'en tenir, en définitive, aux décisions ou directives de *leur propre Ordinaire*, car la pratique de détail et les formules avaient souvent fait l'objet de préceptes particuliers dans le droit diocésain.

Aujourd'hui, nous sommes à même de sortir quelque peu de cette réserve, après la parution, très attendue, du **Directoire pour les Actes administratifs des Sacrements** [1]. Mettons cependant les choses au point :

a) Ainsi que le précise l'avertissement placé en tête du volume (p. 6), l'ensemble des règles contenues dans ce Directoire (dont le but est d'*unifier* et de *simplifier* la pratique, p. 16) *n'ont force de loi pour chaque diocèse* que dans la mesure où elles seront acceptées ou promulguées par l'Evêque du lieu.

b) Cependant, lorsque ce Directoire reproduit des prescriptions du *droit général* (Code, décrets ou instructions du Saint-Siège, Rituel), ces prescriptions sont obligatoires dans tous les pays et pour tous les fidèles *auxquels elles s'adressent*, sauf coutume légitime contraire, ou dispense.

c) L'autorité de ce Directoire lui vient du fait que les normes pratiques qu'il propose (*en dehors* des prescriptions du droit général) ont été étudiées par la *Commission épiscopale de Pastorale et de Liturgie* et adoptées, *dans leur ensemble* (en dépit de divergences sur quelques points de détail) par l'Assemblée plénière de l'Episcopat français, qui tint ses assises à Paris en avril 1954.

d) Si donc, après la parution de ce Directoire, tel ou tel Ordinaire jugeait à propos, en raison de circonstances locales, de maintenir les normes antérieurement édictées pour son diocèse, ou de déroger à tel paragraphe des prescriptions du Directoire, c'est aux décrets ou directives de l'Evêque que clercs et fidèles devraient se conformer.

e) Cela dit, nous n'hésitons point pourtant à « faire connaître », dans notre réponse les solutions pratiques de ce Directoire, dont le but de « simplification » et d' « unification » est tout à fait louable. Nous nous permettons même d'émettre le vœu que ces textes (après quelques mises au point inévitables que suggérera l'usage) soient adoptés uniformément par tous les diocèses de France [2]. C'est d'ailleurs chose acquise, — à la demande de l'Assemblée plénière de l'Episcopat, — pour le libellé, le format et le mode de transmission de toutes *les pièces qui ont à circuler de diocèse à diocèse*.

* *

Après ce préambule nécessaire, nous allons donner réponse à notre correspondant :

1° A la suite du mariage dont il est question, il y a lieu de compléter le registre des baptêmes : *a*) afin d'y noter le nouveau nom que porteront désormais les enfants « au civil » [3] ;

[1] Un vol. in-8, 377 pages. Paris (Bonne Presse et Edit. Fleurus). Prix : 1.000 fr. ; port, 70 fr. Une recension en sera faite dans l'*Ami*.

[2] A l'heure ou nous terminons cet article, un nombre relativement imposant de diocèses ont déjà *promulgué* le « *Directoire* » comme loi diocésaine, déclarant abrogées toutes les dispositions contraires contenues dans les statuts ou les ordonnances épiscopales.

Certains évêques ont promulgué de même comme obligatoire dans leur territoire le *Directoire de la Messe* (Edit. Bonne Presse, Paris ; Edit. du Vitrail, Paris ; et Ed. Notre-Dame, Coutances).

[3] La *norme* est que l'acte de baptême doit reproduire les données de l'état civil en ce qui concerne :

b) éventuellement, pour y signaler la légitimation des enfants, dans l'hypothèse où le *mari de la mère serait leur vrai père*.

Car il n'est pas exact de dire que « le mariage religieux légitime authentiquement » les enfants nés hors mariage [4]. Le canon 1116 dit seulement que c'est le mariage subséquent « des parents » (*parentum*, des vrais parents) qui produit cette légitimation ; encore faut-il que ces mêmes parents (non mariés) aient été « habiles à contracter mariage entre eux, soit au temps de la conception, soit au temps de la grossesse, soit au temps de la naissance de l'enfant », sinon le seul mariage est *incapable* de produire la légitimation [5].

Comment s'*assurer* que l'enfant est authentiquement né des conjoints ? Le canon 777, § 2 (et le *Rituel*, édit. 1925, tit. XII, c. 2 ; édit. 1952, App., pars III, c. 2) nous en fournissent les normes : *a*) *pour la mère*, il suffit que sa maternité soit connue publiquement (par des faits ou documents qui en démontrent l'évidence); à défaut de cette « publicité », il est nécessaire que la mère reconnaisse spontanément cette maternité par écrit ou devant deux témoins [6].

b) S'il s'agit du *père*, la paternité est démontrée si elle ressort d'un document public authentique (même du for civil) : livret de famille, acte de naissance de l'enfant [7]. A défaut de pièce officielle, une affirmation spontanée du père faite par écrit ou devant deux témoins. (C'est ce qui est nécessaire et suffisant pour inscrire le nom du père dans l'acte de baptême). Le « serment » ne saurait donc être exigé en règle générale, mais seulement en cas de doute sur la réalité de la paternité et après avoir consulté l'Ordinaire du lieu.

2° La légitimation des enfants *naturels* [8] (seulement) étant ainsi acquise par le mariage subséquent des parents, *comment* et *où* faut-il annoter cette légitimation ? [9]

a) C'est dans *l'acte de baptême* que doit être inscrite cette légitimation. Pour ce faire, une notification écrite est adressée au curé du lieu du baptême (ou à celui qui en possède le registre), — soit par le curé qui a célébré le mariage (si la légitimation a été obtenue par le moyen du *mariage*), — soit par les soins de la curie épiscopale, qui accorde la *dispense* d'empêchement ou exécute le *rescrit* pontifical. Normalement — sauf si le mariage a été célébré dans l'église même où le baptême a été administré et dans le cours de la même année (alors que le *double* du registre n'a pas encore été envoyé à l'évêché), — c'est *par l'intermédiaire de la curie épiscopale* que la légitimation est notifiée (aux fins d'inscription au *double* du registre). Dès sa réception, le chancelier ou l'archiviste fait diligence pour transcrire cette légitimation dans la marge du double de l'acte de baptême conservé à l'évêché, et pour transmettre cette notification au curé du baptême qui procédera de même à l'inscription au registre conservé à la paroisse. (Si le *double* de ce registre n'est pas encore envoyé à l'évêché, le curé fera la double inscription marginale).

b) Cette annotation de légitimation (comme d'ailleurs *toutes* les inscriptions ou modifications qui pourraient survenir) doit être faite *en marge* de l'acte original de Baptême ; aucune rature, surcharge ou grattage ne doit porter atteinte à l'intégrité du texte initial. Si l'enfant porte un *nouveau nom* de famille (soit au civil, soit dans l'appellation courante), on écrira ce nom *à côté* du nom initial qui figure en tête de la marge (ce n'est pas une « surcharge », car les textes de la marge ne sont pas partie intégrante de l'acte).

Quant à la *formule* à employer, le *Directoire des Actes administratifs* en donne des spécimens excellents (p. 190 et 193, form. 27 et 32), soit en français « *Légitimé(e) par mariage subséquent de X. et Y. contracté* (ou convalidé) *le*........ » ; ou « *Légitimé(e) par rescrit, en date du*......, *accordé par*....., *et conservé à l'Evêché de*....., — soit en latin, de préférence lorsque la discrétion [10] s'impose (« *Legitimes effectus* (legitima effec-

le nom, l'ordre des prénoms (form. 14), l'ordre d'inscription de jumeaux (form. 15). Cfr. *Directoire*, n^os 101-115.

[4] Cela n'est pas vrai *même pour le mariage civil*. Le droit civil exige une « reconnaissance » de l'enfant, si celle-ci n'a pas été faite au moment de la déclaration de naissance. Depuis 1952 la reconnaissance *civile* n'entraîne pas automatiquement le changement du nom de l'enfant (*Directoire*, n° 102).

[5] La légitimation n'est alors obtenue que par *dispense de l'empêchement dirimant* qui rendait les parents inhabiles au mariage (sauf s'il s'agit d'enfants *adultérins ou sacrilèges*), ou bien par *rescrit du Saint-Siège* (accordé plus rarement aux enfants *adultérins*, et jamais aux enfants *sacrilèges*).

[6] Moyennant cette attestation officielle, le curé pourra (et devra) *inscrire* le nom de la mère dans l'acte de baptême. Il pourrait arriver que la mère, malgré le caractère public de sa maternité, ne désire pas, ou même refuse l'inscription de son nom sur le registre. En ce cas, le curé s'abstiendra provisoirement et recourra à la S. C. du Concile (C.I.C., 14 juillet 1922).

[7] Il va de soi que ces pièces devront être non seulement authentiques, mais encore « originales », c'est-à-dire dater de la naissance de l'enfant, — et non pas avoir été rédigées (ou modifiées) à la suite d'une « adoption » ou d'une « reconnaissance légale », qui ne sont nullement des preuves de paternité.

[8] Dans la plupart des cas (can. 1117), — pas dans tous (cfr. can. 232, § 2 ; 320, § 2 ; 331, § 1) — la légitimation produit les mêmes effets canoniques que la légitimité, par ex. pour l'entrée au séminaire (can. 1363), l'accès aux Ordres (c. 984) et même à la charge de supérieur majeur (can. 504), sauf exigences plus sévères des constitutions de chaque Institut.

[9] Nous ne faisons que répondre ici à la question de notre consultant ; mais on n'oubliera pas que *toute légitimation* (qu'elle soit réalisée par le *mariage* subséquent, ou par la *dispense* d'empêchement dirimant qui rendait les parents inhabiles au mariage, ou par *rescrit* apostolique) *doit* faire l'objet d'une annotation ou inscription.

[10] Normalement le registre de baptême (comme les autres registres de catholicité) est placé « sous la garde du curé », et il n'est pas loisible à quiconque de venir le consulter. Il arrive cependant que, dans certaines paroisses populeuses, la rédaction matérielle des actes et la tenue des écritures est confiée à un tiers (clerc ou laïc), mais toujours sous la responsabilité du curé (ou de celui qui tient sa place). Bien que ces « tiers » soient tenus par le secret professionnel, il est des cas où il est prudent de se prémunir contre tout danger d'indiscrétion. (Il n'est pas rare que des registres ne soient pas momentanément à l'abri de toute consultation, — même s'ils sont *habituellement*, comme c'est la règle, rangés dans une armoire et mis sous clef).

Si, dans un cas exceptionnel les motifs de légitimation ne pouvaient être formulés explicitement dans le registre *paroissial*, on se contentera d'une simple *mention* (« *Légitimé, à la date du*...... »), avec *renvoi*

ta) *per subsequens parentum X. et Y. matrimonium contractum* (ou convalidatum) *die.......*, *loco......* » ; ou « *vi rescripti legitimationis*, n°...., *die......* *concessi* » ; ou « *vi rescripti dispensationis super impedimento, simul ac legitimationis*, n°....., die...... » etc. ; ou encore « *vi rescripti sanationis in radice......* », etc...

Quand, en raison d'un mariage, d'une reconnaissance légale, d'une adoption ou d'un jugement civil, il y aura eu au for civil un changement du *nom de famille*, mention en sera faite en fin de marge de l'acte de baptême sous le titre de « *Renseignements civils particuliers* » .Par ex. : « *Reconnu(e) civilement, sous les prénoms et nom de ......, par Y. (et Z.) le...... à......* ; ou bien : « *Porte désormais le nom* (et prénom) *de ......, par ordonnance* (jugement, arrêt) *du président du Tribunal* (ou de la Cour.....) *de..... en date du.........*

On agira de même pour un désaveu de paternité, qui modifie le nom de famille.

C'est en utilisant ce *nouveau nom* que l'on rédigera ultérieurement les « certificats » (copies *sommaires*) de baptême. Mais on laissera toujours subsister dans l'acte original le nom initialement porté. Et lorsque le droit exigera une reproduction intégrale de l'acte (extrait de registre), la copie devra reproduire exactement le texte du registre, avec toutes les indications marginales ajoutées.

3° Quant aux *reproductions* de l'acte de baptême (qu'il s'agisse d' « extraits » ou de « certificats » [1]), deux principes sont hors de contexte : *a*) l'Eglise a le droit et le devoir de connaître la filiation *naturelle* des baptisés, indépendamment de toutes les « fictions » légales qui ont pu survenir; *b*) mais elle sait aussi garder un secret et elle s'abstiendra de divulguer ce qui pourrait porter atteinte à l'honneur des familles ou choquer la délicatesse des enfants (reconnus, désavoués ou adoptés).

aux archives secrètes de l'évêché (« *voir archives Evêché*, can. 379 »). En latin : « *Legitimus effectus a die......* ; cfr. *archivum episcopale*, can. 379).

[1] Afin de ne pas accroître la confusion, nous nous en tenons ici à la terminologie adoptée par le *Directoire des actes administratifs* (p. 27, n. 20). On y donne le titre d' « *extrait* » à une reproduction intégrale du texte de l'acte original, tandis que le « *certificat* » n'est, qu'une copie abrégée, un sommaire ne reproduisant que la partie de l'acte jugée intéressante ou utile pour un emploi déterminé.

Ce n'est pas que cette terminologie soit irréprochable ni exempte d'ambiguïté. La distinction entre « extrait de registre » et « extrait d'acte » est un peu subtile et ne correspond pas à l'usage du for civil. (Nous avons sous les yeux plusieurs copies officielles d'actes, dans lesquelles cette distinction est parfaitement contredite). Le langage *vulgaire* se contente de dire : « extrait de naissance », « extrait de baptême », « extrait mortuaire », etc... (voir le *Dictionnaire* de Larousse), expressions qui désignent généralement des copies intégrales, tandis qu'un « extrait du jugement » ne s'applique qu'à un sommaire ou résumé.

Le terme de droit civil qui ne laisse aucune équivoque est celui d' « expédition » d'un acte. Dans le Code canonique il est traduit par *exemplar* ou *transumptum* (c. 2054-2056) lorsqu'il s'agit de procès.

Encore une fois, tenons-nous en — au moins provisoirement — à la terminologie du Directoire, dans un but d'unification d'une terminologie encore bien incertaine.

En conséquence :

— 1° Toutes les fois qu'une *copie intégrale n'est pas requise* (c'est le cas d'une attestation de baptême fournie en vue de l'entrée au *catéchisme* ou dans une *école libre*, de la *confession*, de la *communion* ou de la *confirmation*) on ne délivrera que de simples « certificats » de baptême. Ces certificats seront rédigés en tenant compte des modifications survenues à l'état civil du baptisé et inscrites en fin de marge de l'acte de baptême. En particulier, on n'inscrira pas le nom initial, mais celui qui est devenu *usuel* et qui concorde avec celui qu'il porte à l'état civil. On mentionnera de même les *nouveaux prénoms*, si ceux-ci ont été changés. Enfin on omettra les noms des père et mère, ainsi que les noms des parrain et marraine, si ces derniers peuvent révéler indirectement la filiation du baptisé.

— 2° Dans les cas, au contraire, où il est nécessaire de connaître l'origine réelle et la filiation naturelle du baptisé (en vue du *mariage*, pour l'entrée au *séminaire* ou en *religion*) en raison d'éventuels empêchements canoniques, l'*acte intégral* sera reproduit tel qu'il figure au registre, avec toutes les mentions ou annotations marginales, sans omettre celle du double nom, s'il y a eu un changement sur ce point.

Mais alors, afin de prévenir toute indiscrétion et éviter toute divulgation infamante ou simplement fâcheuse, cette pièce (ou « *extrait* ») sera envoyée *directement* au curé qui est chargé de l'enquête prématrimoniale, ou au Supérieur soit du séminaire, soit de l'Institut religieux.

A. BRIDE.

CHRONIQUE d'HISTOIRE DES RELIGIONS

L'ISLAM

SOMMAIRE

A TRAVERS L'ISLAM. — 1. *Institut dominicain d'Etudes orientales du Caire.* T. I. — 2. René Brunel, *Le Monachisme errant dans l'Islam.* — 3. Ch.-J. Ledit, *Mahomet, Israël et le Christ.* — 4. E. Dermenghem, *Le culte des saints dans l'Islam maghrébin.* — 5. P. J. André, *Contribution à l'étude des Confréries religieuses musulmanes.* — 6. Jean Servier, *Dans l'Aurès sur les pas des rebelles.*

1. — **Institut Dominicain d'Etudes Orientales du Caire. « Mélanges »** (M.I.D.E.O.) Tome II (1, rue Masna el-Tarabich, Abassiah, Le Caire, Egypte). In-8 de 392 p., 3 liv. st. 60.

Un professeur à l'université d'Alger me disait, naguère, son désir d'écrire un livre sur la charité chrétienne et la fraternité musulmane. « Il y a des différences me disait-il, je le sens, mais je ne suis pas encore allé au fond... » C'est à cette question que répond précisément le R. P. S. de BEAURECUEIL dans un article très étudié du *M.I.D.E.O.* qui a pour titre : « *La place du prochain dans la vie spirituelle d'après Abdallah ben Ansari* ».

Il raconte lui-même, au début de son étude, qu'un jour, en 1953, un musulman d'âge mûr et très attaché à sa foi lui avait déclaré : « Le Christianisme et l'Islam sont tout proches, l'un étant la religion de l'amour et l'autre celle de la fraternité.» Le P. de Beaurecueil se demande ce qu'il y a de vrai dans cette affirmation, si l'attitude envers le prochain constituait vraiment un point commun entre les deux religions, ou si un comportement apparemment identique en bien des cas, ne cachait pas des divergences radicales dans la manière de considérer autrui. Il répond à cette question en se basant sur les écrits d'Abdallah Ansari, l'un des maîtres du Soufisme orthodoxe [1].

Il est impossible de suivre le savant auteur dans tous les détails de son travail. Contentons-nous d'en retenir les conclusions.

Il existe une ressemblance frappante entre certains comportement du musulman et ceux du chrétien envers le prochain, l'un et l'autre étant considérés *in abstracto*, à l'état pur. Cependant, si l'on y regarde de plus près on devra reconnaître que cette similitude apparente de comportement recouvre des différences radicales.

Elles commencent à se manifester sur la détermination du prochain. Pour le musulman c'est essentiellement son coreligionnaire, alors que pour le chrétien, c'est tout homme, fût-il de race ennemie et de religion différente (cf. la parabole du bon samaritain). Elles se font plus évidentes lorsqu'il s'agit des motifs. Pour le Musulman le motif qui porte vers le prochain et celui qui porte vers Dieu sont de nature différente ; la fraternité est solidarité dans la foi, union dans sa défense, entr'aide dans la vie quotidienne [2]. Pour le chrétien elle est avant tout union vitale dans la même communion au Christ, c'est l'union des membres du même corps.

Et l'on en vient ainsi à ce qui constitue le fondement : les différences essentielles touchant la transcendance de Dieu. Le musulman nie la valeur ontologique de tout ce qui n'est pas Dieu ; les créatures ne sont que des illusions, Dieu étant le seul réel. Dans le Christianisme au contraire, la créature tient sa réalité et son efficience du Créateur et de la création elle-même ; l'individu constitue une réalité si pleine que l'histoire de l'humanité est celle d'un dialogue entre lui et son créateur et que, finalement, Dieu s'est fait homme, pour le sauver. Si la vie spirituelle consiste à communier à la vie trinitaire et à être du Christ, comme le sarment est de la vigne, plus elle s'intensifiera, et plus le chrétien aimera son prochain, plus il sera prêt à se sacrifier pour lui. « Quiconque reçoit un de ces enfants, *me* reçoit ». Pour l'Evangile, c'est Dieu lui-même que nous recevons quand nous recevons de ces enfants que N.-S. nous donne en modèle. Pour l'Islam, l'enfant est un autre. Il ne suscite d'intérêt que pour des motifs qui n'ont rien de religieux. Cette considération ne devrait pas échapper à certains publicistes.

Il y a quelques mois paraissait au Caire un livre du D^r Kamel Hussein, *La cité inique* (*Qaryatom Zalima*). L'auteur, ancien recteur de l'université Ibrahim, membre de l'Académie arabe et de l'Institut d'Egypte, l'une des personnalités les plus marquantes de l'élite musulmane, aborde le thème du procès de Jésus et il le traite avec beaucoup de respect et d'originalité. Le R. P. Anawati, O. P. en donne une analyse détaillée.

Le livre se présente comme un triptyque qui prend successivement comme centre d'intérêt les Juifs, les Apôtres et les Romains. Tout le récit a pour cadre le Vendredi Saint et les principaux personnages de chaque tableau, réagissent selon leur tempérament devant le fait capital de la condamnation de Jésus, considérée comme le plus grand événement et le plus grand crime de l'histoire.

Quelle est l'attitude de l'auteur à l'égard du Christ et du Christianisme ? A la base de sa philosophie, le D^r K. H. place la conscience, c'est-à-dire cette loi intérieure qui fait sentir à l'homme ce qui est mal et qu'il ne faut pas faire. Elle est une étincelle de la lumière divine. Malheureusement la force vitale, c'est-à-dire les instincts, l'intelligence, phare qui éclaire la route, ont leur domaine propre et peuvent s'exercer au détriment de la conscience ! C'est ce qui s'est produit au procès de Jésus. Dans le tréfonds de leur conscience, chacun des interlocuteurs reconnaît l'innocence de Jésus et cependant le laisse condamner.

Mais quelle est en tout cela la pensée de l'auteur à l'égard de Jésus ? Un mage, qui semble bien représenter les idées du M. K. H., répond à un philosophe grec : « Dieu a élevé le Seigneur Jésus vers lui. Jésus est la lumière de Dieu sur la terre. » Ce qui s'impose maintenant, aux apôtres plus qu'aux autres, c'est le retour au Sermon sur la Montagne. La Loi par exemple défendait de tuer. Le Sermon va plus loin, il ne faut pas se mettre en colère, parce que la colère pousse à la haine, à l'injustice et au meurtre.

Le P. Anawati remarque que l'auteur a centré ses efforts sur le problème de la conscience ; de là, l'aspect moralisant qu'il donne à son christianisme. Mais ce Christ, qu'est-il en lui-même ? Le D^r K. Hussein a-t-il senti vraiment que le christianisme se présente avant tout comme une fidélité à une personne, la personne du Verbe en Jésus, comme une communion à la mort et à la résurrection du Christ, avant même que d'être une fidélité à son enseignement ? Pour ménager les sentiments de ses lecteurs chrétiens et la susceptibilité musulmane, il n'a pas nié explicitement la réalité de la crucifixion, il se contente d'assurer que Dieu a élevé Jésus à lui. La tradition musulmane, rejoignant en cela une certaine forme de docétisme, déjà signalée par saint Irénée, admet que le Christ n'est pas mort, mais qu'une autre personne lui a été substituée. Le Coran ne semble d'ailleurs

[1] Abdallah Ansari est né dans le Khorassan (à l'ouest de l'Afghanistan) en 1006. Professeur d'exégèse coranique, il adhère à l'école hanbalite. Après un pèlerinage à la Mecque, il prend des maîtres soufistes comme directeurs de sa vie spirituelle. Il est mort en 1089 laissant le souvenir d'un défenseur infatigable du Coran et de la tradition. Son attachement à la plus stricte orthodoxie est une garantie de sa doctrine spirituelle.

[2] Le R. P. ajoute en bas cette note : « On trouvera de cela un *confirmatur* dans les difficultés que rencontre les gouvernements modernes lorsqu'ils veulent créer un esprit national commun aux musulmans et aux non-musulmans ».

pas clair et voici exactement ce qu'en dit la Sourate, IV, 156 :

« Ils ne l'on pas tué, ils ne l'ont pas crucifié, mais il leur a semblé qu'il en était ainsi. Ceux qui ont été en désaccord à son sujet se trouvent dans le doute. Ils n'ont, en fait de science, qu'à suivre l'opinion. En réalité, ils ne l'ont pas tué. » [3]

Pour les chrétiens la mort du Christ est une vérité absolument essentielle, la pièce maîtresse de leur doctrine. Tout exposé sur le Christianisme qui ne tient pas compte de cet aspect fondamental, risque de n'en pas donner une image exacte. Tel est le reproche que l'on put faire à cet ouvrage ; mais pour en discuter avec un musulman, il faudrait aborder la question fondamentale de la vérité historique du Coran.

Il serait à souhaiter que de tels dialogues s'engagent entre chrétiens et musulmans dans une même estime réciproque et un même ardent amour de la vérité, la paix du monde et le règne de Dieu sur terre en seraient mieux assurés. Il y faudrait seulement que les interlocuteurs soient de la valeur du P. Anawati, de Louis Gardet et du Dr Kamel Hussein.

Un article du P. JOMIER traite des écoles et des universités dans l'Egypte actuelle. — Le R. P. BOILOT nous donne un essai bibliographique sur l'œuvre d'Al-Beruni. Celui-ci était un savant musulman du Xe siècle d'origine iranienne et qui dans son grand ouvrage « *la Chronologie des anciens peuples* » nous a donné de remarquables informations sur l'Inde du Brahmanisme, le Manichéisme en Perse, divers aspects de l'Islam ou les formes orientales du christianisme [4].

Le P. ANAWATI, infatigable, nous parle des textes arabes anciens publiés en Egypte au cours de l'année 1954. Le volume se termine par une centaine de pages sur les nouvelles culturelles et plus particulièrement l'activité scientifique en Egypte.

Le premier volume publié par l'Institut Dominicain d'Etudes Orientales du Caire avait fait bien augurer de son activité ; le tome second des *Mélanges* confirme ce premier succès. Il constitue une publication indispensable pour tous ceux qui veulent être au courant de la vie intellectuelle dans le monde arabe.

Serait-il permis d'exprimer un désir ? Ce serait que le M.I.D.E.O. ne se contente pas de s'intéresser à la Vallée du Nil,, mais qu'il étende sa curiosité vers d'autres centres importants, Beyrouth, Bagdad, Téhéran, l'Inde, Alger, Fez et Rabat, de façon à nous donner un aperçu, au moins sommaire sur l'activité intellectuelle du monde musulman.

* *

2. — René BRUNEL. — **Le monachisme errant dans l'Islam. Sidi Heddi et les Heddawa** (Publication de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, tome XLVIII). In-8 de 474 p., XII pl. h.-t., 2.600 fr. Paris, Larose, 1955.

Un hadith (tradition religieuse) attribué au Prophète a exclu la vocation religieuse du sein de l'Islam « Pas de moinerie dans l'Islam ». Il est établi maintenant que cette sentence, à laquelle les orthodoxes attribuent une autorité absolue, n'est pas authentique. M. Massignon a prouvé que cette déclaration concerne, non pas le monachisme, mais seulement les mauvais moines. D'ailleurs, dès les débuts de l'Islam, il y eut dans la nouvelle religion des musulmans fervents qui ont embrassé un mode de vie très proche de l'idéal monastique et, de bonne heure, de véritables congrégations religieuses se sont établies dans le monde musulman depuis la Persé jusqu'au Maghreb [1].

C'est une de ces congrégations musulmanes que M. Brunel étudie dans un livre important sur le monachisme errant dans l'Islam.

Le fondateur Sidi Heddi a vécu à la fin du XVIIIe siècle. Il est né en 1741 et il est mort le 12 mars 1805, habitant dans un tronc d'arbre. Il a vécu l'une des périodes les plus tragiques de l'histoire marocaine, au moment où des fils avides et ambitieux se disputaient sans gloire les dépouilles du royaume et où une guerre avec l'Espagne jetait le Maroc dans une anarchie complète. Il a passé sa vie en grande partie dans les contrées les plus montagneuses du Rif espagnol, dans ce massif du Djebel el-'Alam, un haut-lieu tout plein d'anciennes rumeurs païennes ; le paganisme s'y était réfugié avec son culte de la forêt, des cavernes, des pierres et des sources. La légende fait voyager Sidi Heddi à travers tout l'Islam et les miracles naissent sous ses pas. Tout ce que l'on peut tirer de ces récits légendaires, c'est qu'il a été un marabout célèbre, que sa vie s'est écoulée en pèlerinages à tous les lieux saints de l'Islam ou en retraites profondes. Ce Heddi a fondé la confrérie des Heddawa et il lui a donné sa tariqa, c'est-à-dire la voie spirituelle dans laquelle ses fidèles doivent marcher.

A travers les stylisations de la légende, Sidi Heddi nous apparaît comme l'incarnation même de la doctrine du monachisme errant maghrébin. On peut tenir pour certain qu'il s'est livré à un ascétisme sévère et que, de bonne heure, il a quitté les siens pour se consacrer à la solitude et à la vie errante. La perfection consiste pour lui à se mépriser pour n'aimer que Dieu seul, à se faire une sainteté en partant de la plus sordide bassesse. Il faut pour cela une pauvreté effective, qui se manifeste dans un costume fait de pièces et de morceaux où grouille la vermine ; il faut que la vie de chaque jour ne soit attendue que de la libéralité de Dieu et des croyants pieux ; donc pas de travail qui distrairait de la contemplation divine, mais la perambulation sans fin, de pèlerinage en pèlerinage, le repos, l'oisiveté dans les zaouias hospitalières et la mendicité. Un Heddawi na pas le droit de se marier, mais la chasteté n'est pas pour autant ni recommandée ni pratiquée.

[3] Trad. Anawati. Celui-ci nous promet à propos de ce verset une étude approfondie. Elle sera accueillie avec reconnaissance.

[4] Cet ouvrage a été traduit en allemand et en anglais. Une traduction en français serait désirable.

[1] J'ai soutenu, il y a quelque vingt-cinq ans, que l'ascétisme et la mystique musulmanes avaient pris naissance à l'origine auprès des moines du *limes* syrien et qu'il n'y avait probablement pas de solution de continuité entre mystique chrétienne et mystique musulmane. Cela m'a valu une lettre d'injures. Je suis heureux de constater que des islamisants comme Asin Palacios et M. Brunel se rangent maintenant à mon avis. Le R. P. Théry, O. P. se rencontre avec nous sur le plan philosophique et avec des conclusions semblables, mais en partant de la pensée grecque.

L'idéal en vue demeure toujours l'extase. Mais l'extase véritable ne peut guère être obtenue dans de semblables conditions de vie. Le kif et le hachich seront donc les stimulants de la joie spirituelle et les adjuvants de l'extase. Un Heddawi ne se conçoit pas sans sa pipe.

On constate dans la zaouïa-mère le culte des chats, avec repas en commun où les assistants se partagent la viande crue ou cuite de l'animal sacré : souvenir incontestable d'un régime totémique, d'un culte des génies qui sont censés habiter le Djebel el-'Alam, les grottes et les étangs sacrés.

Nous sommes donc dans une secte religieuse musulmane, totalement dégradée. Son fondateur se rattache, en droit, au Soufisme, mais il a ramassé avec lui toutes les plus anciennes superstitions berbères. Parce qu'il n'y a chez les Heddawa aucune autorité religieuse qui puisse s'imposer, la décadence est complète. Le jugement que porte sur eux M. Brunel rejoint celui des Musulmans orthodoxes :

« Les liens qui rattachent nos prétendus soufistes à Dieu sont distendus, mais cet état de choses justifie-t-il au vrai toute la colère déchaînée au nom de la vertu religieuse travestie ?

... Dans cette galerie de derviches à demi-fous, oisifs, crasseux, ivres de liberté et d'ignorance, le désintéressement et la vocation sincère ne sont pas toujours exclus. Nous avons connu dans cette troupe de vagabonds des âmes d'élite pour qui l'idée religieuse est aussi indispensable que le souffle. »

Cet ouvrage nous révèle un Maroc totalement différent de celui que les touristes ont cru deviner en visitant Rabat et Casablanca. Westermarck avait publié, il y a une vingtaine d'années, un livre révélateur, *Survivances païennes dans la civilisation mahométane*. Nombre de pages du travail de M. Brunel pourraient s'y insérer comme un très utile complément.

Me sera-t-il permis de faire quelques remarques? — J'ai toujours protesté contre la façon d'écrire de certains auteurs. A quoi bon publier si ce n'est pour se faire comprendre. Pourquoi parler de *tadjarrud*, de *faqr*, de *tawakut*, de *tawaddu* si l'on n'a pas auparavant expliqué que ces mots empruntés au vocabulaire soufiste signifient le renoncement plénier, la pauvreté volontaire, l'abandon à la Providence divine et l'humilité avilissante? La transcription des termes arabes est peut-être en conformité avec les règles adoptése par l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines ; elle est en contradiction avec celle que donnent toutes les grammaires arabes. Même pour quelqu'un qui sait l'arabe, il est quelque fois difficile de deviner le texte réel en lisant la transcription.

Entre les *sint minores* de saint François d'Assise, les *Fraticelli*, les *fratres de societate peregrinantium*, les frères pérégrinants dominicains et les Heddawa, il y a des similitudes indéniables. Il y en a même avec les ascètes hindous. Fra Salimbene, un franciscain du XV^e^ siècle, en a vu les excès et il a dénoncé ces « *ribadii, truttanii, truffatores, tota die otiosi qui volunt vivere de labore et sudore aliorum* ». Il est possible qu'il y ait des ressemblances extérieures entre saint Benoît Labre et un Heddawi, mais quelle différence dans la discipline intérieure ! Le saint mendiant ne fumait pas le hachich, ni le kif, ne vénérait pas les génies, ne fréquentait pas les prostituées ; sa vie pauvre et humiliée n'était qu'un acte d'amour envers Dieu. Vocation extraordinaire, mais où l'Eglise par ses sacrements avait son mot à dire et c'est précisément ce qui empêche toute assimilation.

* *

3. — Charles-J. LEDIT. — **Mahomet, Israël et le Christ.** In-8 de 178 p., 980 fr. Paris, Ed. La Colombe, 1956.

L'auteur avait publié, dans un ouvrage intitulé *Littérature religieuse* [1] un long chapitre de près de 150 p. sur le Coran et la religion de l'Islam, il y faisait preuve d'une belle connaissance des textes religieux musulmans ; mais peut-être avait-il un peu trop cédé à ce qu'il appelle lui-même « la séduction de l'Islam ».

Ce nouvel ouvrage souligne dans un liminaire que l'Occident n'est plus chrétien, mais laïque, que l'Orient est en passe de le devenir et que, par conséquent, dans les nations qui s'élaborent sur le pourtour de la Méditerranée, les élites croyantes de l'Islam risquent fort de se trouver en minorité. Il estime donc qu'il importe souverainement d'établir un dialogue entre les croyants les plus lucides, chrétiens et musulmans, résolus à sauver la foi au Dieu Unique au milieu des nations vouées aux idoles du laïcisme.

Son étude voudrait fournir une base à ce dialogue. La première partie de l'ouvrage présente l'avènement de l'Islam dans l'histoire, puis dans la vie de Mahomet et finalement dans la bénédiction d'Abraham. Cette dernière partie prétend situer l'Islam dans le plan de la théologie ; et l'auteur veut y voir une religion authentique, basée sur le fondement des Apôtres et des prophètes et qui s'ouvrirait, comme celle d'Israël, aux dépassements messianiques.

Pour de très nombreuses raisons, le recenseur se refuse à voir dans Mahomet un quelconque envoyé (*rassoul Allah*) de Dieu (p. 174). Il ne saurait accepter pour Ismaël, c'est-à-dire pour les Arabes, « l'authenticité du charisme qui le ramène dans la bénédiction d'Abraham ». Il lui est impossible de reconnaître dans l'Itinéraire spirituel de Mahomet une ligne parfaitement droite. Avec tous les historiens occidentaux, il reconnaît que, dans la carrière de Mahomet, l'Hégire (622) marque plus qu'un gauchissement, une véritable déviation. A la Mecque, Mahomet était un prédicateur monothéiste. A Médine, il est un chef d'état, un politique. L'Islam était la religion de la confiance et de l'abandon à Dieu. Ce ne sera plus désormais que le Mahométisme. Il y a dans l'Islam suffisamment de vérités pour qu'un musulman se croie dans la véritable voie. Il y a malheureusement trop d'erreurs et de laxismes pour qu'un historien l'estime une religion authentique.

* *

[1] *Littérature religieuse*, « *Bible, Coran, Religions de l'Inde et de la Chine* ». *Histoire et textes choisis*, publiés sous la direction de Joseph Chaine et René Grousset. Paris, Armand Colin, 1949 (Cf. *Ami*, 1949. p. 480).

4. — Emile DERMENGHEM. — **Le culte des saints dans l'Islam maghrébin.** (Collection « L'espèce humaine »). In-8 de 352 p., XVI pl. h.-t., 990 fr. Paris, Gallimard, 1954.

Elève de l'Ecole des Chartes et de la Sorbonne, M. E. Dermenghem a pris contact avec l'Islam en 1925 quand il était correspondant de guerre au Maroc. Il est, depuis une quinzaine d'années, archiviste au Gouvernement général de l'Algérie. Il a publié un certain nombre d'ouvrages sur Mahomet, les saints musulmans, la poésie mystique arabe, ainsi que des travaux de folklore et d'ethnographie.

La première partie de ce nouvel ouvrage distingue entre les saints musulmans populaires et ceux qui sont spécialement honorés par les lettrés; il dit comment on devient saint, oppose la folie mystique à la pratique des bonnes œuvres, montre comment, dans l'Islam, le saint a succédé aux anciens dieux du paganisme et comment le sanctuaire musulman a remplacé le haut-lieu des anciennes populations méditerranéennes.

C'est ici qu'on pourrait se séparer assez facilement de l'auteur. Il y a de saints personnages dont l'histoire est authentique ; il aurait fallu dire pour quelles raisons la piété musulmane les a considérés comme saints, comment elle a perçu en eux ce sacré qui s'exerce par la *baraka*, c'est-à-dire, l'influence miraculeuse ou du moins bienfaisante. Il en existe d'autres dont l'histoire est purement légendaire ; aucun document n'en atteste l'authenticité ; ils sont le produit de l'imagination populaire, du folklore, de l'ancien animisme berbère et, le plus souvent, ils se confondent avec les génies, les esprits que toute l'antiquité a connus. Il aurait fallu dès le début distinguer soigneusement ces différentes sortes de saints.

La seconde partie de l'ouvrage fait connaître les personnages historiques et folkloriques : Abou Ya'za, le saint de la montagne berbère ; Sidi Abou Madian, le patron de Tlemcen ; Choudzi, de Tlemcen aussi, le fou de Dieu, qui se rattache au soufisme et, par lui, remonte jusqu'à une initiation néo-platonicienne. Derrière eux se range la foule innombrable des saints locaux, créés par la piété populaire et dont le culte est fait surtout de superstitions.

La troisième partie nous décrit les rites qui accompagnent la ziara, c'est-à-dire le pèlerinage public ou individuel aux sanctuaires. Cette partie fera le bonheur des historiens des religions, parce qu'ils y retrouveront, à l'état vivant, tous les rites dont les écrivains grecs ou sémites nous ont conservé la description ; chiffons attachés aux arbres, pierres sacrées, circumambulations, cris rituels, repas sacrés, sacrifices, etc. M. Dermenghem en fait connaître le sens religieux.

Lors des pèlerinages, l'Islam a retrouvé ces rassemblements dans la montagne berbère, le haut-lieu avec ses vieilles initiations et ses rites sexuels sporadiquement conservés. Ce chapitre prouve bien que la religion du prophète en Afrique du Nord n'est qu'un vernis léger qui recouvre la très ancienne religion méditerranéenne. On en trouvera une nouvelle preuve dans la dernière partie de l'ouvrage, qui est consacrée aux rites spécialement exotiques des diverses confréries.

D'où vient que, dans certains sanctuaires et lors des grands pèlerinages, se produisent des phénomènes de perte des sens, de prophétisme, d'insensibilité et que la *mania* divine s'empare des assistants ? — Dans son *Dionysos* M. Jeanmaire avait déjà souligné que ces phénomènes se retrouvent exactement les mêmes dans l'antiquité classique : danses extatiques, guérisons, divinations, sacrifices, etc... Les écrivains anciens, Platon, Aristote, Jamblique et autres avaient déjà établi qu'il existe une équivalence entre l'*extase*, la perte des sens, la prise de possession de l'être humain par les dieux ou les démons, au sens grec du mot, et la *catharsis*, la purification de l'individu, qui est censée suivre. La première aboutit à la seconde et Platon professe que l'approche du divin est la conséquence de ces exercices.

M. Dermenghem constate une semblable concordance dans le monde musulman actuel entre les phénomènes qui se manifestent lors des réunions des confréries modernes, aux sanctuaires des génies et des saints de l'Islam, et la détente qui suit la transe. Mais il est bien évident que dans ces phénomènes musulmans nous n'avons plus qu'une déviation de la religion, où, la plupart du temps, nous n'avons que dégradation du divin. Dans la mystique authentique l'extase avec son ravissement des sens rapproche de Dieu et conduit à une élévation morale de l'individu. Il est impossible d'en dire autant de ces fausses extases. Ce ne sont en réalité que perte des sens produite par des danses frénétiques, une musique désordonnée, l'usage de certains excitants, la vue du sang, etc... Il suffit d'avoir assisté, une fois, aux répugnantes prouesses des Derviches ou des Aïssaouzs pour en être convaincu.

Joseph de Maistre disait que les superstitions tissent des liens subtils entre le présent et le passé. Cela est vrai de la religion populaire de l'Islam qui se rattache étroitement à l'ancienne religion méditerranéenne et plus particulièrement berbère. Ces superstitions peuvent avoir une certaine valeur religieuse. Le grand poète indo-persan Faïzi a écrit : « Ne détruisez pas le sanctuaire où s'arrête le pèlerin. Les voyageurs las de la route s'y reposent un instant... » Toutefois les superstitions viennent de l'ignorance de l'esprit et de la perversité des cœurs qui sacrifient tout à l'intérêt temporel et personnel. Et c'est pourquoi le danger en est grand.

* *

5. — Général P. J. ANDRE. — **Contribution à l'étude des Confréries religieuses musulmanes.** Préface de M. J. Soustelle. In-12 de 374 p.. 1300 fr. La Maison des Livres, Alger, 1956.

On ne fera pas à l'auteur de ce livre le reproche de ne pas être un théologien de l'Islam ; sur ce point on ira se renseigner auprès des PP. Gardet et Anawati, dont les Oulémas reconnaissent eux-mêmes la science islamique. Il y aurait donc quelques réserves à faire sur la façon dont il nous présente le Soufisme, ses origines, l'apparition de la mystique, la naissance des confréries religieuses dans l'Islam. Rappelons cependant avec l'auteur que, malgré sa valeur spirituelle, le Soufisme a contribué à rompre l'universalisme de la religion musulmane et c'est pourquoi les Oulémas

s'y opposent. Il est à la base des confréries religieuses, mais le maître, dont les adeptes dépendent, est trop souvent devenu un wély, un saint qui dans la dévotion de ses fidèles prend la première place à la façon d'un ancien dieu païen, d'un génie, ou d'un Patron dont la *qouba* répand la *baraka* sur tout le canton d'alentour. Malgré l'opposition des Oulémas, il y aura toujours dans l'Islam de semblables confréries religieuses.

La seconde partie traite des confréries religieuses musulmanes en Extrême-Orient et aux Indes. Gandhi avait rêvé d'unir Hindous et Musulmans. Il a été assassiné par l'un de ses disciples qui ne lui pardonnait pas sa tolérance spirituelle. De fait, le Pakistan avec ses 75 millions de musulmans demeure violemment opposé au reste des Hindouistes de la péninsule. Les Ismaéliens, partisans d'Agha Khan, ne sont pas une confrérie religieuse, mais bien plutôt une secte qui représente une conception spiritualisée de l'Islam.

L'Egypte islamique est devenue, plus et mieux que Damas et Bagdad, le centre spirituel de l'Islam orthodoxe. Elle a comme porte-flambeau l'Université d'Al-Ahzar. Les confréries religieuses y sont en décadence, n'ayant pas la faveur du gouvernement. En Arabie Séoudite, le wahabisme n'est pas une confrérie. Il prétend représenter la pure tradition du Prophète et s'oppose à toutes les confréries. Le premier roi Ibn Séoud, d'abord austère et rigide, est devenu par la suite le protecteur des Lieux Saints qu'il condamnait ; il a évolué en un simple sultan arabe. Son fils, devenu roi le 9 nov. 1953, a dévié vers un traditionalisme moderniste et, grâce aux redevances payées par l'Aramco (Arabian American Oil Company) il est devenu le monarque le plus riche du monde musulman [1].

La dernière partie s'intitule : « Essai sur les confréries religieuses musulmanes en Algérie ». Ce sont les pages qui nous intéressent le plus. Certaines de ces sectes, peu nombreuses, sont violement fanatiques, xénophobes et anti-françaises, tels les Senoussites ; d'autres représentent une aristocratie religieuse avec sa clientèle. Quelques-unes sont modernistes et réformistes et s'entendraient volontiers avec la France dont elles reconnaissent le rôle civilisateur, tandis que d'autres se tournent vers l'idéal d'une Algérie qui serait un état théorique tel que l'ancien Islam. En fait, ces confréries, quelles qu'elles soient, sont une oligarchie de grands féodaux arabes, propriétaires ou financiers. Elles s'entendent moins bien avec la jeunesse montante parce que les valeurs traditionnelles s'opposent aux valeurs modernes. Certains envisageraient un immense empire arabe et musulman qui irait de l'Océan Indien à l'Atlantique, sans se rendre compte que, de cette façon, l' « Occident » et le Catholicisme seraient refoulés à l'Ouest, la Méditerranée devenant une base stratégique de première importance aux mains du communisme.

Le public de la Métropole est frappé par la volonté du monde arabe de s'organiser et de revendiquer une prépondérance que jusqu'ici rien ne justifie. Par contre, ce qui échappe souvent au Français moyen, c'est que le problème de l'Afrique du Nord est dominé par le fait musulman, et son influence profonde sur les populations d'Algérie.

A cet égard, la naissance, le développement des confréries musulmanes, leur ascendant sur telle ou telle zone territoriale sont d'un intérêt considérable. L'objet de l'ouvrage solidement documenté du général P. J. André est de mettre en relief cet élément de la vie religieuse islamique. Il fournit une excellente contribution à une œuvre difficile, mais indispensable : l'édification par la France d'une Algérie nouvelle, dans une solide et durable amitié franco-musulmane.

La bibliographie est insuffisante, surtout en ce qui concerne l'étude des tendances mystiques qui ont donné naissance aux confréries religieuses, mais ce léger défaut se trouve amplement compensé par la connaissance directe et personnelle que l'auteur possède de l'Afrique du Nord.

* *

6. — Jean SERVIER. — **Dans l'Aurès, sur les pas des Rebelles.** In-8 de 304 p., 630 fr. Paris, Editions France-Empire, 1955.

C'est ici l'un des ouvrages qui donnent de mieux connaître le monde arabe et berbère de l'Afrique du Nord.

Pendant sept ans, M. Servier a partagé la rude vie des montagnards de l'Algérie. Il passait la moitié de l'année à parcourir les pistes, trouvant souvent à quelques kilomètres des grandes villes un monde nouveau. Parlant l'arabe et le kabyle, il a renoué patiemment les fils de vieilles traditions en écoutant les vieillards, le soir, sur la place et dans les cafés maures. Il se trouvait dans l'Aurès en novembre 1954, lorsque la révolte a éclaté. La veille encore, il enregistrait des chants berbères dans un village de la montagne. Aussi simplement qu'il avait, quelques années auparavant, participé à la campagne d'Italie et à la libération de la France, il a pris la tête d'un groupe de volontaires.

Mais la vocation de M. Jean Servier, c'était l'ethnologie. En juin 1955 il a passé brillamment sa thèse de doctorat sur l'ethnologie des Berbères de l'Algérie. Elle n'est pas encore publiée ; mais

[1] La dynastie séoudite est en train de réaliser une fois de plus la parole de l'historien berbère Ibn Kharldoun : « Le père créé un royaume, le fils le conserve, le petit-fils le dissipe et le perd ». C'est ce qu'on peut prévoir pour l'Arabie proprement dite. Ibn Séoud avait l'ambition de former socialement une nation, pour pouvoir la donner en exemple aux autres pays du monde arabe. Son fils Séoud a pris la relève. Les sommes que lui verse l'Aramco atteignent des montants extravagants. Elles ne suffisent cependant pas aux dépenses du roi et l'Arabie Séoudite est en avance de deux années sur ses redevances. Pour le peuple on ne fait presque rien. Liste civile du roi et de sa famille : 44 milliards et demi. Construction et entretien des palais : 4 milliards 900 millions. Bureau du roi (?), un milliard et demi. Dépenses « secrètes », un milliard. Achats de voiture, plus de deux milliards. Location (?) de voitures : 100 millions. Frais de voyage du roi : 600 millions. Dépenses imprévisibles : un milliard. Mais montant prévu pour l'éducation Nationale, la santé publique et la modernisation du pays : 4 milliards et demi. Aucune mention n'existe des investissements faits par le roi et sa famille en Grande-Bretagne et en Occident. (*Revue des deux mondes*, 15 octobre 1956, p. 663). — Même appréciation et plus dure encore dans *Réalités* (novembre 1956) où André Falk dénonce, en Arabie Séoudite, l'esclavage comme une institution officiellement reconnue et en plein développement.

dans le présent volume de notes il a fait revivre toute la vie profonde du pays. Avouant ne pas tout connaître, il apprendra cependant à ses lecteurs beaucoup de choses, et les événements des derniers mois lui ont souvent donné raison.

Les Kabyles ne sont pas des Arabes. Ceux-ci sont des sémites, envahisseurs venus au VII^e^ et VIII^e^ siècles, tandis que les Kabyles représentent l'ancienne population autochtone, ceux qu'on peut appeler les Berbères et qui parlent encore l'ancienne langue lybique. Cependant Kabyles, Chleuhs ou gens de l'Aurès savent que leur race n'est pas restée pure. Par leurs généalogies, ils savent que telle tribu a des ascendances juives et que telle autres se vante d'un ancêtre phénicien, et que quelques clans arabes se sont fondus dans la masse berbère.

La religion officielle est l'Islam. Mais depuis le VIII^e^ siècle, la Berbérie vit dans un climat semi-islamique avec des alternatives d'indépendance, de domination, de soumission et de dissociation. A l'heure actuelle, depuis la révolte des fellaghas, les Oulémas ont entrepris une œuvre intense d'apostolat musulman, fanatique et antichrétien. Ils n'étaient, il n'y a encore que quelques années, que de simples lettrés qui se targuaient de mieux connaître et de mieux pratiquer le Coran que les simples musulmans. Ralliés maintenant aux Wahabites fanatiques du Hedjaz et aux Senoussites, ils prétendent faire oublier à l'Occident sa présence ininterrompue sur les côtes sud de la Méditerranée. M. Servier, qui les connaît bien, s'exprime ainsi à leur sujet (p. 150) :

« J'imaginerais ce que donnerait un jour, à propos de Tlemcen, une municipalité ouléma à quatre-vingts pour cent : les cafés fermés, les cinémas interdits, les Juifs retrouvant dans leurs coffres la robe noire, la calotte jaune et les babouches vertes abandonnées par leurs grands-parents, et les églises muettes, car les cloches risqueraient de couvrir la voix du moueddin appelant les fidèles à la prière. »

La religion populaire de la Berbérie n'a rien de cette rigueur ni de ce fanatisme. Elle est le vieil animisme africain, qui voit partout des génies, des procteurs. Leur intervention se manifeste à chaque instant. Ils se confondent souvent avec l'ancêtre du clan; ils ont pour misson d'assurer la fertilité, la fécondité de la famille et de la terre. Des fêtes saisonnières marquent au printemps et à l'automne, la renaissance de la végétation et celle de sa mort ; il y a aussi la fête de la purification par l'eau et par le feu [1].

Parmi ces fêtes il en est une qui appartient au culte du blé, dont saint Augustin dénonçait déjà le caractère libertin. Elle existe au Maroc et M. Servier la signale en notre Kabylie. La végétation est considérée comme l'union de l'élément femelle, la terre, avec l'élément mâle, la pluie. Pour fêter ce mariage, jeunes gens et jeunes filles sont enfermés dans une grotte, où sur un signal se pratique l'union libre. La prostitution en faveur de l'hôte est encore en usage dans certaines tribus. Le repas est considéré comme un contrat d'alliance et le sacrifice prend souvent l'aspect d'un rite de communion avec les invisibles. — La division en castes et en clans existe toujours. Ainsi s'expliquent les haines qui existent entre les différents çofs. Certains déboires éprouvés par l'Administration française n'ont d'autre cause que l'ignorance de cet état de choses. — La magie, blanche ou noire est toujours en usage ; elle se rattache à l'ancienne magie méditerranéenne. — Comme dans tout le Moyen-Orient, le forgeron tient une place à part dans la société : de même qu'il purifie le minerai de ses scories, ainsi a-t-il le pouvoir d'accomplir certains actes de purification. — L'initiation à des sectes secrètes, celle en particulier des Gens-de-secret, qui unit les morts à des vivants, se fait de vive voix. Elle comporte la tradition d'une rose, symbole de la connaissance secrète, et d'un chapelet à cent grains ; quatre-vingt-dix neuf grains rappellent les noms de Dieu, le centième, l'ineffable, n'est révélé que dans l'extase qui sera la récompense des initiés. La chaîne initiatique comporte sept degrés ; elle ne peut pas mourir. Inlassablement ceux qui en ont le dépôt doivent la transmettre à ceux qu'ils jugent dignes, afin que se conserve l'éternelle vérité, qui n'est pas toujours celle de l'Islam orthodoxe. Il est inutile de dire que ces pratiques n'ont rien de commun avec l'enseignement des Oulémas.

Avec tous les historiens de la Berbérie, M. Servier n'a pas manqué de signaler chez les Kabyles la tendance à l'indépendance, à la libre discussion ; ils admettent la suprématie de la coutume et des décisions de l'assemblée des vieillards, sur la loi musulmane ; de là des rivalités, des oppositions brutales qui se traduisent, sinon toujours par des guerres, du moins par des assassinats.

Un jour, à Lambèse, la ville administrative construite par Rome au milieu des terres à blé de la Mauritanie sétifienne, au milieu d'une cour entourée par les arcades du prétoire, M. Servier a remarqué un autel encore debout qui attestait la grandeur du Sénat et du peuple romain. Il portait cette simple inscription : « *Disciplinæ* » : à la discipline, à l'ordre.

C'était la devise de ceux qui avaient donné à la Kabylie barbare sa première civilisation et à l'Eglise ses deux premiers centurions, celui de l'Evangile et celui des Actes des Apôtres. N'était-ce pas indiquer en même temps à la France sa mission d'aujourd'hui et celle de demain ?

A. VINCENT.

IMPRIMATUR

Lingonis, die 29 januarii 1957

G. MICHEL, *vic. gen.*

Le gérant : C. GAILDRAUD

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*
4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)

[1] Un jour M. Servier lisait et traduisait en kabyle « *Les travaux et les jours* » d'Hésiode. Les vieillards s'y reconnaissaient. — Puissance de Dieu, disaient-ils, comment les Roumis peuvent-ils ainsi nous connaître ?